# Descriptif type : Allura click Flexcore 20 dB

**Revêtement de sol LVT acoustique décoratif en lames et en dalles clipsables**

Fourniture et mise en œuvre d’un revêtement de sol LVT acoustique décoratif clipsable, en format lames et dalles de type Allura click Flexcore 20 dB à destination des locaux U3 P3.

D’une **épaisseur totale de 6,3 mm**, ce revêtement de sol LVT en pose libre, sans adhésif, se base sur un système de pose flottant avec un **système click angulaire sur sa longueur et à plat sur l'extrémité**. Il sera doté **d’une couche d’usure de 0,55 mm**, groupe T d’abrasion et d’une construction semi-rigide avec double voile de verre lui conférant une parfaite stabilité dimensionnelle ≤ 0,05 % et une excellente **résistance au poinçonnement rémanent ≤ 0,12 mm**. Avec son **efficacité acoustique de 20 dB**, le produit est très silencieux, lui donnant un avantage important par rapport aux carrelages, aux stratifiés et aux autres LVT. Pour finir, il est classé **Bfl-s1** selon la norme de réaction au feu et il bénéficiera **d’une résistance à la glissance R10**.

Allura click Flexcore 20 dB sera disponible via **20 décors bois et minéraux et 3 formats différents**.

Fabriqué en Europe à partir de matières premières garanties sans phtalate et intégrant **29 % de contenu recyclé** dans sa masse surfacique, Allura click Flexcore 20 dB est **conforme à la réglementation REACH (5)**. Avec un **taux d’émissions COV à 28 jours < 20 µg/m3** dans l'air intérieur, il est **classé A+.**

Sa construction de semi-rigide et son installation en pose libre permettront **une pose et une dépose rapide** ainsi qu’un recyclage facilité en fin de vie. De plus, Allura click Flexcore 20 dB pourra être installé sur des supports neufs ou à rénover en solution de recouvrement sur supports existants de type carrelage, PVC compact (1), **y** **compris amiantés sous conditions (2) et jusqu'à 1 000 m²** sans joint de fractionnement et sans contrainte de pose face aux baies vitrées (1).

Il disposera d’une protection de surface de type polyuréthane (PUR) qui le protégera des rayures et des taches dans le temps, facilitera son entretien et lui évitera l’application d’une métallisation pendant toute sa durée de vie.

Il bénéficiera **d’une garantie de 7 ans** et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (3) (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont **recyclables** via notre programme Tournesol (4).

**Mode de pose & entretien**

**Pose maintenue :**

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12. En rénovation, le support est préparé comme indiqué dans le Cahier 3635 du CSTB. Sont admises les poses sur supports à base de liants hydrauliques, les supports bois, les anciens carrelages (largeur des joints entre carreaux < 8 mm et profondeur des joints < 3 mm et désaffleurs entre carreaux < 2 mm) et les anciens revêtements de sol souples compacts (linoléum 2.5 mm ou PVC homogène ou hétérogène) y compris supports amiantés\*, caoutchouc...). Consulter notre service technique pour les supports non cités.

**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) Se référer à la notice de pose.*

*(2) Dans le respect de la réglementation en vigueur et après l’envoi du modèle de mode opératoire.*

*(3) L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).*

*(4) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.*

*(5) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.*